



**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**IX**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**17**

**FR**

---

**OL: DE**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**3**

## Mandat de la plate-forme « Réseau écologique »

Afin d'engager des mesures concrètes visant à mettre en œuvre l'article 12 et les autres articles y relatifs du Protocole « Protection de la nature et entretien des paysages », et en vue d'apporter une contribution significative à la création d'un réseau global d'espaces protégés aux termes de la décision VII/28 de la Convention des Nations Unies sur le diversité biologique (CBD), la IX<sup>ème</sup> Conférence alpine crée une plate-forme « Réseau écologique ». Elle invite cette plate-forme à traiter de manière approfondie, au cours des 2 prochaines années, les grands thèmes du « Réseau écologique » énumérés ci-après, en se basant sur tous les travaux réalisés et sur les éléments présents à ce jour, dans le cadre des décisions du 32<sup>ème</sup> Comité permanent :

1. Élaboration d'une terminologie et d'une méthodologie communes en vue de mettre en œuvre le réseau écologique avec la participation d'expertes et d'experts,
2. Rédaction d'un catalogue de mesures visant à mettre en œuvre le réseau écologique, y compris de propositions relatives aux activités d'accompagnement auprès du public,
3. Définition d'indicateurs appropriés en vue de contrôler la mise en œuvre du réseau écologique
4. Travail avec les collectivités territoriales intéressées (régions pilotes) et les acteurs locaux afin de mettre en œuvre concrètement et de créer des liaisons entre les espaces protégés et les régions à haute diversité biologique, dans le but de créer un réseau écologique aux niveaux local et régional,
5. Identification de ressources financières régionales, nationales et supranationales afin d'adopter les mesures de mise en œuvre du réseau écologique,
6. Lancement d'études d'accompagnement consacrées à la mise en œuvre du réseau écologique dans l'ensemble de l'espace alpin et se fondant sur les espaces protégés et les résultats des régions pilotes,
7. Coopération et concertation avec tous les projets connus sur le thème « réseau écologique », « corridors écologiques ou biologiques » aux niveaux international, national et régional.

La plate-forme « Réseau écologique » se réunit une fois par an. Sa composition est indiquée dans l'annexe 2.

La plate-forme « Réseau écologique » élabore les résultats dans des documents appropriés, et elle rend compte à la Conférence alpine. En outre, elle présente une fois par an au Comité permanent un rapport d'activité résumant les travaux en cours. La création du réseau écologique alpin est un projet de longue haleine. La X<sup>ème</sup> Conférence alpine de 2008 décidera de la marche à suivre sur la base des résultats de la première phase de deux ans.